

## AGENDA

### • 8 AVRIL :

Exposition de véhicules anciens  
Au bourg (face au restaurant)  
de 12h30 à 14h30  
Sortie Plougastellenn du VALCT

## Activités Jeunes

La commune de Dirinon propose des activités et animations diverses aux jeunes de 10 à 14 ans, suite à un partenariat avec la Commune de Loperhet.

Les familles doivent inscrire leurs enfants auprès de la directrice espace jeunes.  
[espacejeunes@loperhet.fr](mailto:espacejeunes@loperhet.fr)  
ou 06 11 12 27 69.

Vous trouverez le programme en mairie ou sur le site internet : [espacejeunesloperhet.free.fr](http://espacejeunesloperhet.free.fr)

## INFO

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés janvier, février et mars 2002 sont invités à passer en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, avant le 15 avril, afin de se faire recenser.

### VIE PAROISSIALE

#### Eglise de Pencran

Les messes du deuxième dimanche du mois seront à nouveau célébrées dans l'église de Pencran à dater du 8 avril 2018.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous adresser avant le 20 de chaque mois les articles ou calendriers pour parution dans le bulletin.

## Conseil Municipal en bref... 20 février 2018

### Echange et acquisition de terrains - lotissement bourg

Le Maire évoque auprès du Conseil Municipal la possibilité de réaliser un lot contigu au lotissement « Les Terrasses du Menez », qui serait de propriété communale. Pour ce faire, cela nécessiterait deux transactions immobilières :

**1) Echange de terrains :** La commune acquiert : 83 m<sup>2</sup> de la parcelle AB3.

La commune cède : 81 m<sup>2</sup> de la parcelle AB5.

Le bornage sera réalisé dans le cadre du permis d'aménager.

**2) Acquisition de terrains :** La commune acquiert : 96 m<sup>2</sup> parcelle AB 4.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

• **Donne tous pouvoirs** au Maire pour négociations et transactions.

### Assistance technique voirie 2018

Comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention entre la Commune et la Communauté de Communes du

Pays de Landerneau Daoulas, concernant l'assistance technique offerte en matière de voirie. Le montant estimé pour 2018 est de 918,84 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique voirie 2018.

### Revision du SCOT du Pays de Brest – Projet arrêté

Le Maire et les membres du groupe de travail urbanisme présentent aux membres du Conseil Municipal les caractéristiques du projet de SCOT révisé. Le Conseil Municipal est amené à délibérer à ce sujet, sachant que suite à la présente consultation dite "des personnes intéressées", le Pays de Brest organisera une enquête publique dans la suite de la procédure de révision.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal* (16 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention), donne un avis favorable au projet de SCOT arrêté du Pays de Brest.

### Rénovation, extension et mise en accessibilité de la mairie

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une assistance à maîtrise d'ouvrage de la part des services de la Communauté de Communes, pour le projet de rénovation, extension et mise en accessibilité de la mairie.

Les frais se répartiraient comme suit :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

• **Approuve et autorise** le Maire à toutes demandes et signatures de conventions sur dossier.

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant Total (€)
1-Forfait de rémunération Programme-Etudes MOE Infrastructure	Forfait		1	2 203,00 €
2-Forfait de rémunération suivi phase travaux MOE Bâtiment / infrastructure	Forfait ½ journée	96 €	10	960,00 €
3- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché	Forfait horaire	31,21 €	12	374,52 €
<b>Montant total à facturer</b>				<b>3 537,52 €</b>

## ETAT CIVIL

### DÉCÈS

- Le 14 mars :  
BERGOT Marie, Thérèse,  
Yvonne veuve LE SAOUT  
Pen Ar Creac'h

## URBANISME

### Permis de conduire déposés

- M. MANSUY Bernard  
51 rue de la Gare : construction  
d'une maison d'habitation
- M. PENNEC Michel  
Keranroux : rénovation  
d'une habitation avec création  
d'une extension et d'un carport
- M. BRELIVET Stéphane  
Kerampranou : création  
et couverture de courettes

### Déclarations préalables accordées

- BODENEZ Guillaume  
Kergavrec : réfection de la  
toiture et pose de fenêtres de  
toit
- MOREL Célia  
14 Kerouant : modification  
menuiseries

## Lutte contre le bruit

(arrêté préfectoral  
n° 96.3000 du 20.12.1996)

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des jardiniers à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables :  
de 8h30 à 19h30
- Les samedis :  
de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés :  
de 10h00 à 12h00



# Conseil Municipal en bref... suite

## Refonte des statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, notifiée par la Communauté de Communes par courrier le 20 décembre 2017.

Cette refonte de l'ancienne version des statuts consiste en une présentation plus lisible des différentes compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, telles qu'elles découlent des dernières évolutions législatives.

Pour mémoire, une communauté de communes est la catégorie de regroupement intercommunal dédiée à l'espace rural et aux bassins de vie de villes moyennes.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- Approuve** la refonte des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, telle que notifiée dans le courrier en date du 20 décembre 2017.

## Tarifs de prise en charge des animaux errants

Le Maire présente au conseil municipal l'arrêté qu'il a pris concernant les mesures particulières à l'égard des animaux errants. Pour rappel, le chenil communal, géré en régie, accueille les chiens uniquement pendant une durée de huit jours maximum.

Il convient maintenant de fixer les tarifs de prise en charge facturés aux propriétaires des animaux errant sur la voie publique.

Le Maire propose ainsi les tarifs suivants :

- 70 € pour la capture ;
- 1 jour de droit de garde (chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) : 14 € (1<sup>ère</sup> catégorie = chiens d'attaque ; 2<sup>e</sup> catégorie = chiens "de garde et de défense")
- 1 jour de droit de garde : 10 €
- forfait recherche centrale canine (identification via I-CAD) : 5 €
- frais de vétérinaire : refacturés au prix réel.
- nourriture : refacturée au prix réel.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- Approuve** les tarifs de prise en charge des animaux errants, tels que présentés ci-dessus.

# Les associations de Dirinon

## Bibliothèque

### La navette

À la bibliothèque, vous cherchez un document que vous ne trouvez pas !

Ce document peut être disponible dans une autre antenne de la bibliothèque du Finistère. Demandez-nous, nous réservons et nous vous préviendrons dès réception !

La navette passe tous les mois, la prochaine navette est prévue le 18 mai.

## La MAPA

Mardi 13 mars, comme chaque mois, Annie et Brigitte ont rendu visite aux lectrices, résidentes de la MAPA. Elles étaient contentes de recevoir encore des nouveautés.

*Pratique :*

*Nouveau numéro de téléphone : 09 70 21 08 62*

*Horaires d'ouverture au public :*

- Mardi 18h-19h
- Mercredi 10h-12h
- Samedi 10h30-12h

**Retrouvez toute l'actualité de votre bibliothèque sur notre page Facebook**



## Wushu elorn

Dès sa deuxième année d'existence, l'association Wushu Elorn de Dirinon a présenté son élève Benjamin LOIRE âgé de 16 ans au championnat de France de Wushu moderne et traditionnel qui se déroulait les 18 et 19 mars à Evreux. Ce jeune athlète a décroché une médaille d'argent en Taiji traditionnel avec ses deux enchaînements confondus (main nue et bâton), son professeur assistant Josué JEAN-BAPTISTE a obtenu lui une médaille d'or en Taiji moderne (main nue et épée).

*Pour découvrir cette discipline contacter leur professeur Renfeng SU sur : surenfeng.net  
Tél. 06 29 93 78 78 les cours ont lieu en semaine à Dirinon et Irillac*

# Frelons Asiatiques

En cette fin d'hiver, le frelon asiatique n'est pas encore sorti de sa torpeur si ce n'est quelques téméraires osant affronter les derniers froids. Les futures reines, aussi appelées fondatrices, vont bientôt entreprendre la construction de nouvelles colonies.

## Apprenez à détecter les nids primaires

A partir du mois de mars, chaque fondatrice ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux... En début de saison, ce nid de taille réduite (quelques centimètres de diamètre) ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles la fondatrice dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières. L'élimination du nid est donc facile à condition de s'assurer que la fondatrice soit bien dans son nid au moment de l'intervention. Cette intervention peut se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Une intervention nocturne est donc conseillée pour s'assurer de la présence de la fondatrice.

Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivie du développement du nid définitif qui contiendra jusqu'à 2000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses.

Soyez donc vigilant dès le mois de mars pour une détection la plus précoce possible des nids.

## Le piégeage, comment intervenir ?

Attention, la pratique du piégeage de fondatrices doit être rigoureusement encadrée car la technique utilisée peut générer plus de dégâts sur la biodiversité que sur l'espèce visée. En effet ; il n'existe à ce jour aucun piège autonome strictement sélectif. L'usage de pièges sans respect des consignes d'utilisation peut avoir plus d'effets délétères que bénéfiques sur l'environnement et la biodiversité.

Aucune étude scientifique ne permet de montrer que la lutte préventive par piégeage printanier est un moyen de régulation de l'espèce. Il faut donc savoir que l'objet d'une telle campagne ne peut

être la disparition des nids sur un territoire. Des pièges totalement inadaptés existent sur le marché. Soyez donc très vigilants sur le choix du matériel de piégeage car ces méthodes présentent un danger sérieux pour les insectes locaux.

Il existe divers modèles de pièges en vente. Il est également possible de les construire soi-même. Une explication est disponible sur le site de la FDGDON 56. Mais, attention, ces pièges doivent être utilisés avec rigueur. Au printemps, inutile de poser le piège dans le rucher : à l'émergence, les fondatrices recherchent exclusivement des sources d'énergie sucrées (nectar, sève) pour répondre à leurs besoins importants. Il faudra poser le piège préférentiellement à proximité d'une source d'eau (étang, rivière...) ou de zones favorables à la construction du nid primaire (abri de jardin, abri à bois, carport, dépendances...). La période de piégeage est précisément définie et doit être respectée : 1<sup>er</sup> avril au 15 mai. Au-delà, de cette période, la foison d'insectes pollinisateurs ne permet plus la pose de pièges non sélectifs.

La sélectivité toute relative des pièges employés ne permet pas d'assurer un piégeage exclusif des frelons asiatiques. Le matériel employé devra absolument être aménagé pour éviter la noyade des captures dans l'appât liquide, au moyen d'une grille ou d'un support quelconque. Des échappatoires devront également permettre aux plus petits insectes de sortir par leurs propres moyens. Le piège devra être visité quotidiennement pour libérer les insectes non ciblés. A défaut de piéger les fondatrices dès le printemps, il est fortement conseillé aux apiculteurs de piéger aux abords immédiats des ruchers durant la période de plus forte attaque du Frelon asiatique (d'août à octobre) de façon à diminuer la pression qu'il exerce sur les colonies d'abeilles. A cette période de l'année, la recherche de protéines est importante pour nourrir la colonie. La pression au niveau des ruchers peut également être réduite par la pose d'appâts de diversion riches en protéines (par exemple des déchets de poissons). Gardez à l'esprit que l'usage de cette méthode ne vous épargnera pas de l'installation éventuelle de colonies de frelons.

**Si vous avez détecté un nid : contactez votre mairie ou la FDGDON Finistère [accueil@fdgdon29.com](mailto:accueil@fdgdon29.com)**



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

### Collectes d'ordures ménagères et tri sélectif

- **Judi 12 avril :** ordures ménagères / bac vert
- **Judi 19 avril :** recyclables / bac jaune
- **Judi 26 avril :** ordures ménagères / bac vert
- **Judi 3 mai :** recyclables / bac jaune
- **Judi 10 mai :** ordures ménagères / bac vert

Calendrier de collecte disponible sur le site internet de la Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas : [www.pays-landerneau-daoulas.fr](http://www.pays-landerneau-daoulas.fr)

## DECHETTERIES

### Horaires d'été (1<sup>er</sup> mars au 31 octobre) des déchetteries de Daoulas et de Saint Eloi (échangeur voie express) :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les déchetteries seront fermées les dimanches et jours fériés.

- Daoulas : 02 98 25 92 60
- Saint-Eloi : 02 98 85 19 50

## Dératisation

Les particuliers qui sont intéressés par la campagne de dératisation peuvent s'inscrire en mairie avant le mardi 10 avril. Passage du dératiser le mercredi 11 avril.

Contact : 02 98 07 01 33.

## Petites annonces

### Un p'tit crin d'paradis

Le centre équestre "Un p'tit crin d'paradis" situé à Dirinon, route de Kermelenec, vous propose pour les vacances de Pâques des stages pour tous les âges et tous les niveaux, à la journée ou à la demi-journée, comportant des passages de galop, perfectionnement, sensibilisation théorique, cours personnalisés, longues rênes, voltige, attelage etc...  
Contactez-nous au 06 62 68 63 44



# Social

## La Croix Rouge Landerneau

La Croix Rouge française de Landerneau, Allée des Haras, organise des braderies tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois.

A l'occasion de ces braderies, vous pourrez choisir des vêtements d'occasion pour toute la famille, un sac de 30L pour 5 € ou un sac de 20L pour 3 €.

Vous pourrez également découvrir des arrivages réguliers de vêtements neufs.

Lors de ces braderies, vous pourrez trouver d'autres articles que du textile (jouets, livres, vaisselles ...).

Les dates des prochaines braderies sont les suivantes:

- Samedi 7 avril
- Samedi 21 avril
- Samedi 5 mai
- Samedi 19 mai
- Samedi 2 juin
- Samedi 16 juin

Ces braderies sont ouvertes à tous.

Venez très nombreux à ces braderies de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Les bénévoles vous accueilleront avec le sourire.

## UDAF

L'UDAF du Finistère vient d'ouvrir un nouveau service.

Multiplication des crédits à la consommation, ressources irrégulières ou précaires, difficultés à payer son logement, accidents de la vie, projet impactant votre budget... les raisons sont nombreuses pour solliciter un jour un conseil sur la gestion de son budget. L'UDAF du Finistère (Union Départementale des Associations Familiales) a ouvert un service d'Information et de Soutien au Budget Familial pour répondre à ce besoin : des professionnelles peuvent vous accompagner, selon vos besoins et vos demandes, ponctuellement ou sur plusieurs mois.

Contact :  
02 98 33 34 36  
ou [isbf@udaf29.fr](mailto:isbf@udaf29.fr)

## FNATH

### Section du Pays de Landerneau-Daoulas

Association des Accidentés de la Vie, association apolitique reconnue d'utilité publique. Nous conseillons les personnes accidentées, malades ou handicapées. Nous informons sur les aides à l'emploi, au reclassement professionnel, sur la réinsertion professionnelle et sociale.

Permanence juridique le premier vendredi du mois de 9h à 10h à la Maison pour Tous de Landerneau.

Contact : 02 98 43 01 44

## Association EPAL

Dans le cadre des séjours adaptés organisés l'été, à l'intention d'enfants et d'adultes en situation de handicap mental, l'Association EPAL, association de loi 1901 à but non lucratif dont le siège est à Brest, doit recruter un nombre important d'animateurs avec ou sans BAFA.

Pour plus de renseignement et postuler :

09 98 41 84 09

[www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier](http://www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier)

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association Epal

10 rue Nicéphore Niepce BP40002

29801 Brest Cedex 09

## Secours Populaire Français

BRADERIE à la boutique solidaire du Secours Populaire, Samedi 14 Avril à partir de 9h00 au local du Secours Populaire 3 rue de la Gare à Daoulas.

Venez dénicher des vêtements Femmes, Hommes, enfants toutes tailles, des bibelots, du linge de maison, de la vaisselle, des livres.

La braderie est ouverte à tous. Venez nombreux. Les fonds récoltés permettent une aide alimentaire pour les familles qui en ont besoin dans le Pays de Daoulas.

Dépôts de vêtements possibles lors des braderies ou lors de nos permanences du mardi matin et mercredi après-midi, sinon possibilité de déposer sous l'abri.

(à noter la prochaine braderie le 05 mai).

# MÉMENTO

## URGENCES

- Pompiers :  
02 98 85 16 16 (ou le 18)
- Gendarmerie :  
02 98 25 80 06

## PHARMACIES DE GARDE

Contactez le 3237

## MEDECINS DE GARDE

Composez le 15 en cas d'urgence.

## CHIRURGIENS DENTISTES

Composez le 15 en cas d'urgence.

## ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 02 98 85 35 33

## CLIC

Centre local d'information et de coordination gérontologique – Landerneau – Maison des services publics : Tél. : 02 98 85 99 08

## ADMR

[Aide à Domicile en Milieu Rural]

- Aides Ménagères - Aide à la Famille

Contact : Laetitia QUIRICI

Local ADMR - Hôtel d'entreprises Lannuzel

Tél. : 02 98 07 34 85

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Une gamme de services pour répondre à tous vos besoins :

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants à domicile
- La gamme de services

Autonomie assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées.

*N'hésitez pas à nous contacter*

## TÉLÉASSISTANCE PLUS JAMAIS SEUL(E)

Contact :  
Claude KERDRAON  
au 02 98 85 12 26

## TAXIS

- ACM TAXIS :  
Taxi, transport médical, fourgon équipé avec fauteuil roulant  
Tél. : 02 98 07 03 11  
ou 06 09 33 43 29

- TAXIROISE :  
06 87 66 72 10

## HORAIRES DE CAR

Possibilité de consulter les horaires sur [www.cat29.fr](http://www.cat29.fr)

CAT Veolia

225 rue de Kerervern

ZI Kergaradec III

29806 Brest cedex 9

Tél. : 02 98 44 60 60

[www.cat29.fr](http://www.cat29.fr)



## Mairie de Dirinon

Tél. 02 98 07 01 33 - Fax 02 98 07 01 03  
[mairie-dirinon@wanadoo.fr](mailto:mairie-dirinon@wanadoo.fr)  
[www.dirinon.fr](http://www.dirinon.fr)

Directeur de rédaction : Annie Pont  
Conception, mise en page : Christophe Hudelot  
Imprimerie : MKS Communication - La Roche Maurice